

RÉUNION DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze septembre à dix neuf heures, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

Présents : Mesdames LESVIGNES, CARRASCO, DEGEIL-DELPEYRE, GRAVELLIER, SABATTÉ, VANASSCHE,

Messieurs AUBERT, CEZERAC, HERAUD, ROUSSEAU, TIBERI, UTIEL

Excusés : Monsieur PELLEGRIN donne procuration à Madame DEGEIL-DELPEYRE
Monsieur BIAUDÉ donne procuration à Madame CARRASCO

Madame SABATTÉ est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19H03

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du 09 septembre 2015.

Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

DÉLIBÉRATION 15-54 :BUDGET COMMUNAL / DÉCISIONS MODIFICATIVES n°01

-Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour payer la subvention à l'association Loupes Culture Loisirs liée à l'organisation des jeux intervillages organisés sur la commune de LOUPES.

Budget communal – Section Fonctionnement

Dépenses Chapitre 65	Recettes Chapitre 70
Subv.Fonct.personne.privée Article 6574 + 350	Redev.occup.domaine.public Article 70323 + 350

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative.

DÉLIBÉRATION 15-55 : BUDGET COMMUNAL / DÉCISIONS MODIFICATIVES n°02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que pour l'intégration des écritures comptables dans le budget communal liées à la clôture du budget lotissement, et à la demande de Monsieur le Comptable Public, il convient de prendre la décision modificative suivante :

Budget communal – Section d'Investissement

Dépenses chapitre 16	Recettes chapitre 024
Emprunts en euros Article 1641 + 12 615,00 €	Produits des cessions Art 024 + 12 615,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette décision modificative.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DÉLIBÉRATION 15-56 : BUDGET LOTISSEMENT / DÉCISIONS MODIFICATIVES n°01

Budget lotissement « les pruniers » - Section de Fonctionnement

Dépenses chapitre 011	Recettes chapitre 70
Terrains à aménager Art 6015 + 12 615,00€	Produits des services Art 7015 + 12 615,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette décision modificative.

POUR : 14 CONTRE : ABSTENTION :

DÉLIBÉRATION 15-57 : BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE / DÉCISION MODIFICATIVE n°01

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour le budget transport scolaire concernant l'amortissement du marche pied du bus scolaire :

Budget Transport scolaire - Section d'Investissement

Dépenses Chapitre 21	Recettes Chapitre 040
Immobilisations corporelles Article 2156 + 400,00 €	Opération d'ordre entre section Article 28156 + 400,00€

Budget Transport scolaire - Section de Fonctionnement

Dépenses Chapitre 042	Recettes Chapitre 70
Opération d'ordre entre section Article 6811 + 400,00€	Ventes prod.fab, prest serv, Article 7060 + 400,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette décision modificative.

POUR : 14 CONTRE : ABSTENTION :

DÉLIBÉRATION 15-58 : BUDGET ASSAINISSEMENT / DÉCISION MODIFICATIVE n°02

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour le budget assainissement concernant le reversement de la redevance modernisation à l'agence de l'eau :

Budget Assainissement - Section de Fonctionnement

Dépenses Chapitre 011	Dépenses Chapitre 014
Charges à caractère général Article 6378 - 4 300.00 €	Atténuation de produits Article 706129 + 4 300.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la décision modificative.

POUR : 14 CONTRE : ABSTENSION :

L'ORDRE DU JOUR EST ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 19H15